

**Installations classées pour la protection de l'environnement - Implantation
de la SA Superfos Emballages dans la zone La Fayette - Information
du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 2 novembre 1995, M. le Directeur de la SA Superfos sollicitait l'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de seaux en polypropylène sur le territoire de la commune de Besançon, ZAC La Fayette.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique du 11 décembre 1995 au 11 janvier 1996. Suite au rapport de M. le Commissaire Enquêteur et aux propositions de M. le Directeur de la Direction Régionale de la Recherche et de l'Industrie, le Conseil Municipal de Besançon a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 janvier 1996. Les membres du Conseil Départemental, réunis en séance du 14 mars 1996, ont également émis un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal est informé que par arrêté préfectoral en date du 19 avril 1996, M. le Directeur de la Société Superfos a été autorisé à exploiter cette entreprise.

Dont acte.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.